

ACCESSIBILITE – TEXTES DIVERS

Mise à jour le 31 mars 2010

Cette rubrique concerne les textes de portée générale .

L'ensemble des textes concernant cette rubrique est contenu dans le présent [tableau](#)

A) commissions communales et intercommunales accessibilité aux personnes handicapées :

[La loi 2999-526 du 12 mai 2009](#) traite des communes ; la [lettre circulaire du 07 septembre 2009](#) traite de l'état

B) fonds d'intervention

[Le décret 2007-738 du 07 mai 2007](#) et [l'arrêté du 26 décembre 2007](#) traitent tous deux du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

La création du fonds interministériel pour l'accessibilité des bâtiments anciens ouverts au public qui appartiennent à l'état est régie par la circulaire du premier ministre 4.076/SG

Le [FIAH](#) : Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique , est destiné à aider les fonctions publiques à atteindre le quota légal de 6% de travailleurs handicapés

[La circulaire du premier ministre en date du 27 mai 1994](#) porte création du fonds interministériel pour l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments anciens ouverts au public (FIAH) qui appartiennent à l'état..

[Le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique \(FIPHFP\)](#) est destiné à aider les fonctions publiques à atteindre le quota légal de 6% de travailleurs handicapés.

C) Permis de conduire – carte de stationnement

Les [décrets 2005-1766 du 30 décembre 2005](#) , [2007-156 du 05 février 2007](#) et [l'arrêté du 31 juillet 2006](#) , modifié par l'arrêté du [28 avril 2008](#), traitent de *la délivrance, du modèle et de l'utilisation de la carte de stationnement* d'une part, et de sa durée de validité, d'autre part..

[L'arrêté du 21 décembre 2005](#) mentionne *les incompatibilités au permis de conduire selon affectation*.

[Le décret 2006-56 du 18 janvier 2006](#) mentionne *les épreuves du permis de conduire catégorie B pour personnes sourdes ou malentendantes*.

[L'arrêté du 13 mars 2006](#) définit les critères *pour l'attribution de la carte de stationnement*

[L'arrêté du 19 février 2010](#) mentionne les *adaptations aux épreuves du permis de conduire catégorie B pour personnes sourdes ou malentendantes*.

D) Emplois personnes handicapées

[L'arrêté du 28 juin 2009](#) dispose du traitement informatique d'informations nominatives relatif au contrôle des déclarations annuelles d'emploi de travailleurs handicapés.

E) Référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne

[Le décret 2009-546 du 14 mai 2009](#) fixe les caractéristiques que doivent remplir les services en ligne.

Le référentiel général d'accessibilité pour les administrations est fixé par [l'arrêté du 21 octobre 2009](#)

F) Création du comité interministériel du handicap

[Le décret 2009-1367 du 06 novembre 2009](#) porte création du comité interministériel du handicap

G) Création de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle

[Le décret 2010-124 du 9 février 2010](#) porte création de l'observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle.

H) Autres

1) Carte d'invalidité

[L'arrêté du 23 mai 2006](#) fixe le **modèle de la carte d'invalidité et de la carte de priorité pour personne handicapée.**

2) Accessibilité des bureaux de vote

[Le décret 2006-1287 du 20 octobre 2006](#) traite de **l'accessibilité des bureaux de vote aux personnes handicapées.**

3) Appel téléphonique d'urgence

[Le décret 2008-346 du 14 avril 2008](#) est relatif à la **réception et à l'orientation des appels d'urgence des personnes déficientes auditives – Instauration d'un centre national de relais.**

4) Loi de mobilisation pour le logement et lutte contre l'exclusion

[La loi 2009-323 du 25 mars 2009](#) de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion introduit deux dispositions législatives nouvelles concernant :

- la possibilité de déroger aux règles d'urbanisme pour réaliser des travaux d'accessibilité sur les logements existants ([article 123-1-1 du code de l'urbanisme](#))
- la gestion des logements HLM adaptés aux personnes en situation de handicap ([article 442-3-2 du code de la construction et de l'habitation](#))

